

**27^{ème} RANDONNEE DE LA BRENNE - PEDESTRE - EQUESTRE - ATTELAGE
- VELO TOUT TERRAIN**

2 - 3 - 4 AOUT 2013

Cette manifestation est organisée par l'Association "LA RANDONNEE DE LA BRENNE" avec le concours des communes de : MEZIERES-EN-BRENNE, MEOBECQ, MIGNE, ROSNAY, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE, SAINTE GEMME, SAULNAY, VENDOEUVRES et l'association des CAVARNIERS DE LA BRENNE.

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

1- ITINERAIRE :

Cette 27^{ème} randonnée de la Brenne s'effectue sur deux parcours au choix :

Marcheurs 80 km ou 120 km en 3 étapes

Cavaliers - attelages - V.T.T. 120 km en 3 étapes.

Le départ des 3 étapes se fera à partir de la Base de Loisirs de Bellebouche Mézières en Brenne

2- ORGANISATION GENERALE et LOGISTIQUE :

Des tentes collectives seront mises à la disposition des randonneurs pour les 2 nuits. **Prévoir son matériel de couchage** (matelas pneumatique, sac de couchage). Le matériel de camping individuel est admis.

Tout au long de la randonnée seront présent la Gendarmerie, les équipes paramédicales, les minibus de transit, l'assistance VTT, l'assistance chevaux.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte responsable.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être obligatoirement jointe au bulletin d'inscription

Nous vous informons que, par mesure de sécurité, les chiens ne sont pas admis.

Accueil le jeudi à partir de 17 H sur la Base de Loisirs de Bellebouche

Le site restera disponible pour les randonneurs le dimanche soir

Un repas sera servi le jeudi et le dimanche soir sur réservation (bulletin d'inscription)

Contrôle

Un pointage sur la feuille de route sera effectué chaque demi-journée, aux points ravitaillement.

3- ASSURANCE :

Tous les participants doivent avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Individuelle (R.C.).

L'assurance R.C. ne couvre pas les risques liés à la pratique de l'équitation, de l'attelage, de la marche ou du V.T.T. et pouvant atteindre corporellement le randonneur. L'assurance garantie individuelle accident permet de couvrir ces risques.

N'hésitez pas à vous informer auprès des Fédérations ou de votre assureur:

Fédération Française de Randonnée Pédestre

Fédération Française d'Equitation

Fédération Française de V.T.T.

Association EQUILIBERTE (cavaliers / meneurs)

Le port du casque ou de la bombe est recommandé pour les cavaliers et vététistes

4- ENGAGEMENT :

Les bulletins d'engagement **individuels** accompagnés des règlements, devront parvenir **signés** à l'Office de Tourisme de MEZIERES-EN-BRENNE **impérativement avant le 25 JUILLET 2013.** (délai nécessaire pour permettre une bonne organisation de la randonnée).

ATTENTION : Toutes les mentions concernant les assurances devront être renseignées

En cas de bulletin incorrectement rempli vous devrez impérativement fournir les éléments manquants le jour de la randonnée

5- CHEVAUX :

Les chevaux doivent être **pucés, ferrés**, munis de licols et de longes.

Le document d'identification et le carnet de vaccination devront être présentés à la demande des membres de l'organisation ou des autorités.

L'assistance Chevaux vous permet de disposer d'un maréchal ferrant, d'un van pour rapatriement.

Le vétérinaire sera présent à votre demande.

Les chevaux loués devront être obligatoirement encadrés par le loueur.

L'association assure la mise à disposition du foin, de l'eau, des cordages pour l'attache

ENCLOS :

Un emplacement vous sera réservé : **voir bulletin d'inscription**

Prévoyez votre matériel de clôture. L'association vous laisse le soin de sa mise en place (pensez à protéger les arbres).

Merci de respecter les zones interdites à la circulation des chevaux : **notamment les plages du Grand Etang à BELLEBOUCHE**

Les chevaux sont parqués ou attachés sous la responsabilité de leur cavalier ou meneur.

L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels incidents ou accidents.

6- PROGRAMME DE LA RANDONNEE :

VENDREDI 2 AOUT BELLEBOUCHE -BELLEBOUCHE

7 H 15 Remise des feuilles de route Base de loisir de Bellebouche

8 H Départ marcheurs et vélos tout terrain

8 H 30 Départ cavaliers et attelages

SAMEDI 3 AOUT BELLEBOUCHE

: mêmes horaires

DIMANCHE 4 AOUT BELLEBOUCHE

: mêmes horaires

7- SOUVENIRS :

Le dimanche, un vin d'honneur sera servi après l'arrivée.

8- PARCOURS ET SECURITE :

Les parcours devront être effectués **au rythme d'une randonnée touristique et en dehors de tout esprit de compétition et dans le respect des règles de sécurité.**

La courtoisie à l'égard des personnes rencontrées, le respect de la propriété privée ou publique, la stricte observation des règles de sécurité et de circulation et des consignes données par les organisateurs devront prévaloir en toutes circonstances.

En cas de nécessité, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités à (aux) participant(s) dont les comportements ou les compétences viendraient à mettre en danger autrui

La BRENNE s'observe et se respecte.

Nous vous remercions de ne pas jeter vos déchets hors des poubelles, de ne pas cueillir les fleurs, casser les branches.....de ne pas porter atteinte à la faune et à la flore.

BIENVENUE EN BRENNE

www.randonnee-de-la-brenne.fr

Le Président de la Randonnée de la Brenne

J.L. CAMUS